

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



USAN

Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021

SOMMAIRE

- I. Le contexte économique**
 - A. Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire
 - B. Les principales dispositions du projet de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales

- II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation**
 - A. Présentation de la structure
 - B. La gouvernance
 - C. L'organisation des services au 1^{er} janvier 2021

- III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif**

Introduction : Une année de stabilisation confirmée

 - A. Eléments clés du compte administratif 2020 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle
 - B. Les évolutions du compte administratif par chapitre
 - C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre

- IV. Les orientations budgétaires pour 2021**
 - A. Le budget principal: la section de fonctionnement
 - B. Le budget principal: la section d'investissement
 - C. Evolution du budget depuis 2011
 - D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité
 - E. Le budget annexe

- V. Les perspectives pluriannuelles**
 - A. D'un point de vue statutaire
 - B. D'un point de vue des ressources humaines
 - C. D'un point de vue financier
 - D. D'un point de vue technique

p. 4

p. 5

p. 9

p. 13

p. 14

p. 15

p. 16

p. 17

p. 18

p. 19

p. 24

p. 28

p. 30

p. 32

p. 36

p. 39

p. 40

p. 43

p. 47

p. 48

p. 48

p. 50

p. 52

RAPPEL

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier du syndicat mixte. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005- 1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Un environnement économique et financier instable.

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude sur le plan économique et financier au niveau international qui influe directement sur l'économie nationale. En outre, la situation actuelle, due à la crise du covid-19, nécessite une grande prudence sur les prévisions établies à ce jour au niveau de l'économie mondiale, et en particulier française. Nous ne pourrions en connaître les conséquences que dans les mois à venir au fil de l'évolution de l'épidémie. Le projet de la Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité. L'objectif est de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise en relançant la croissance économique.

I. Le contexte économique

A / Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance devraient contribuer à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %)

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont visé à en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict. En août, selon l'Insee, dont le diagnostic est partagé par la Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise.

Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif. L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée. La France, grâce à un plan de relance ambitieux, se place sur une trajectoire de croissance forte en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent d'amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %). L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir.

Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance devraient amplifier le rebond de l'emploi. L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Des finances publiques fortement mobilisées

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€.

Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Un niveau d'endettement encore plus élevé

Sous l'effet de la crise sanitaire, la dette de la France se creuse largement, à 117,5% de son PIB en 2020, avant de se réduire légèrement à 116,2% en 2021.

La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités territoriales

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, le projet de loi de finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance.

La Loi de Finances Rectificative 3 pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique.

Le PLF pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

Les communes bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal sera doté de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

B / Les principales dispositions du projet de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021.

Le débat parlementaire sera déterminant sur des points essentiels tels que la réforme de la fiscalité locale et les dispositifs de soutien budgétaire aux collectivités fragilisées par la crise actuelle.

Des dotations stables

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les DETR (1,046 Md€), DSIL (570 M€), DPV (150 M€) et DSID (212 M€) ;
- Hausse des DSU et DSR de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- Lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA. Au 01/01/2021, elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites. Néanmoins, cette stabilité intervient après les efforts demandés pour le redressement des comptes publics et de ce fait elle contribue à la diminution des recettes communales.

Un volet fiscal conséquent

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).
- Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :
 - 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions
 - 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives
 - Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement »
- Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.
- Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.
- Nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en 3 étapes :
 - alignement au 01/01/2021 des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure et des taxes communales et départementales
 - transfert à la DGFIP de la gestion de la TICFE et des TDCFE au 01/01/2022 et 2ème alignement pour les TCCFE
 - transfert à la DGFIP de la gestion des TCCFE au 01/01/2023.

La non-reconduction des mesures de soutien

- Le gouvernement n'a pas suivi les recommandations du rapport sur l'impact du Covid-19 sur les finances locales.
 - Pas de reconduite du mécanisme de garantie des pertes de ressources fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire mis en place dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 3,
 - Pas d'extension de la compensation intégrale des pertes de versement mobilité prévue pour les Autorité Organisatrice de la Mobilité gérées en syndicats mixtes à celles gérées en régie.
 - Suspension des contrats de Cahors pour 2021 comme pour 2020

Le débat parlementaire sur le PLF 2021 (et le PLFR4) devrait être l'occasion d'aménager les modalités de soutien aux collectivités.

Les conséquences économiques de la pandémie liées au coronavirus sont visibles et non négligeables sur l'ensemble du monde.

La contraction économique dans plusieurs secteurs d'activité impactent négativement la croissance économique mondiale, avec des disparités selon les pays et en fonction des mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre la propagation du virus.

Les collectivités territoriales connaissent une séquence difficile car leur situation financière est menacée par une perte des ressources de fiscalité économique. Les effets pourraient être étalés sur plusieurs années.

II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :

Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE) L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2021) :

Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes**

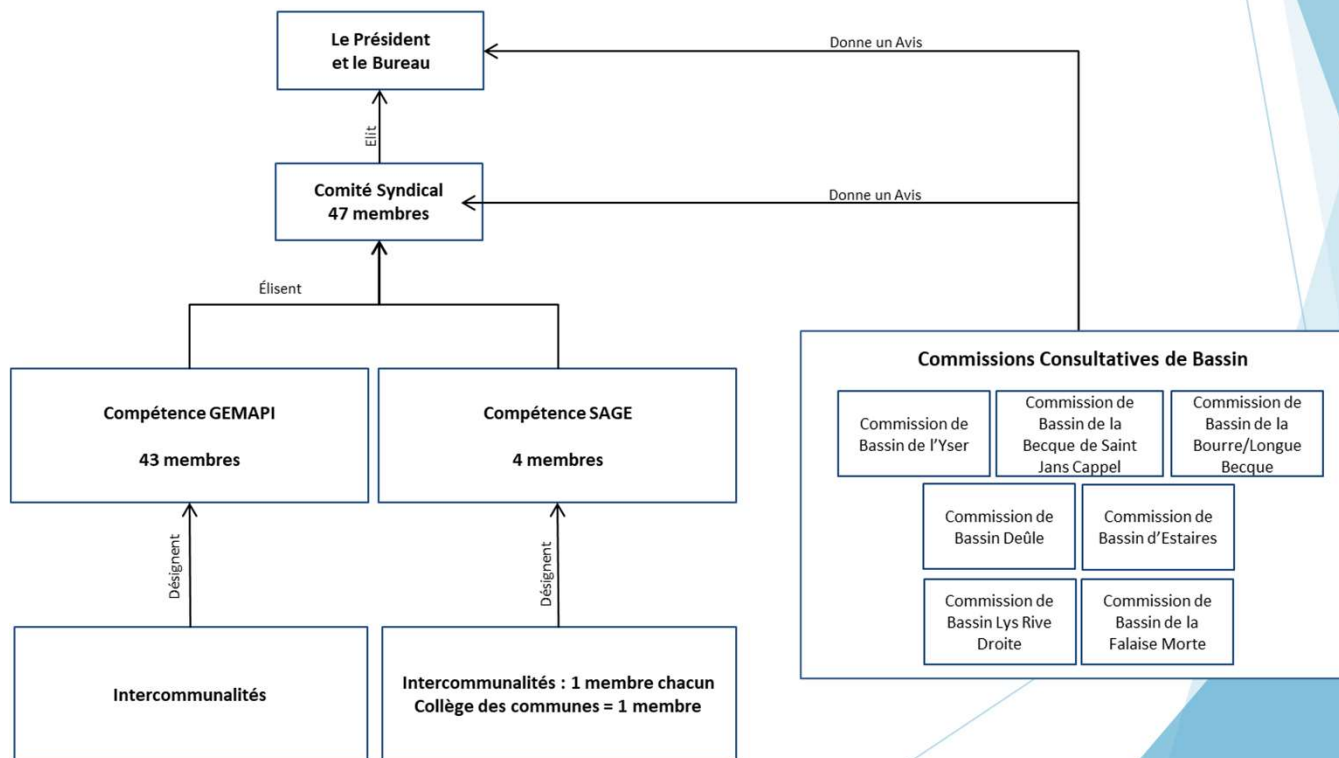
Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**

Superficie des bassins versants = **100 912 Ha**

Au 1^{er} janvier 2021, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.

B / La gouvernance

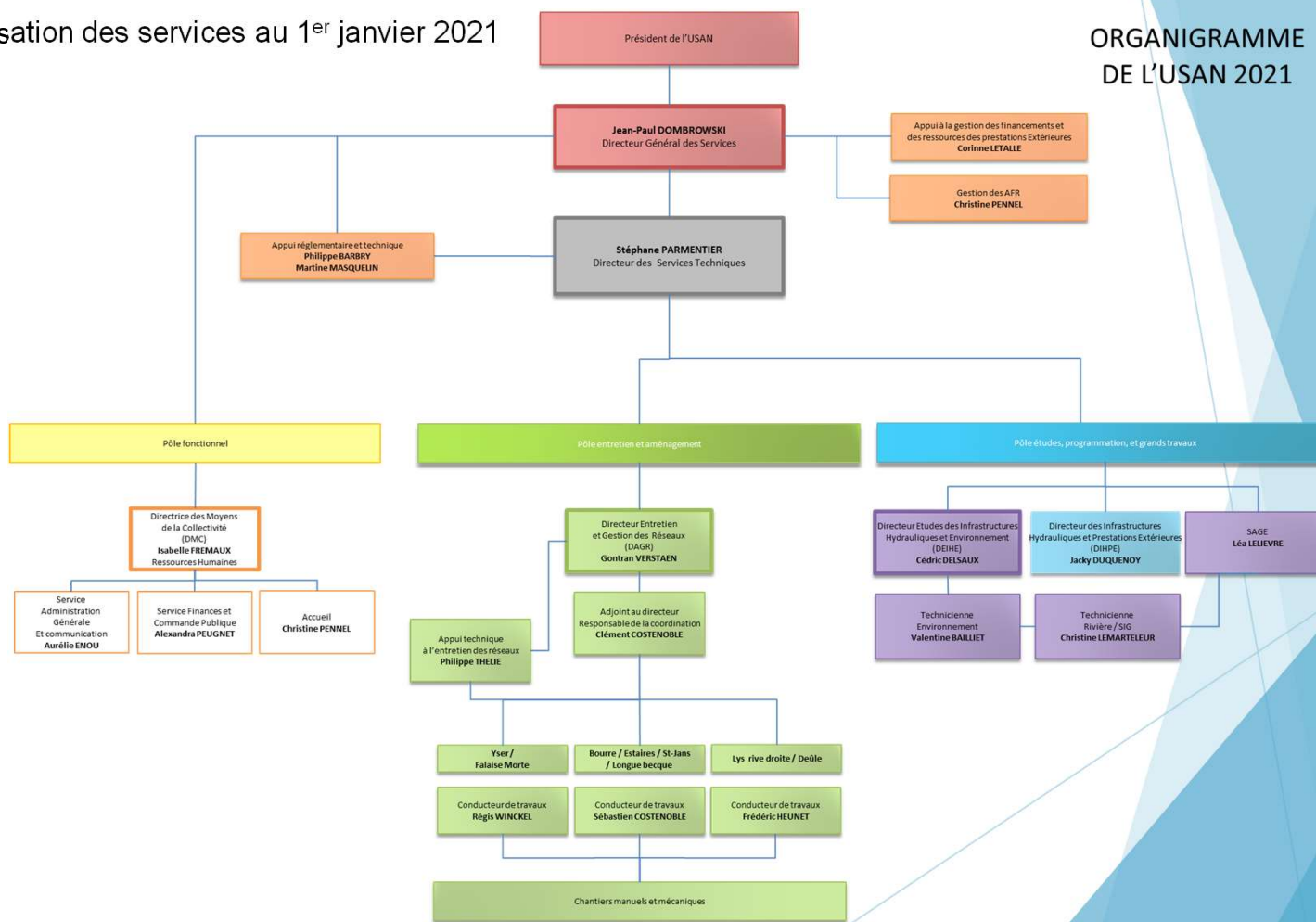
ORGANISATION DE L'USAN AU 1^{er} JANVIER 2021



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

C/ L'organisation des services au 1^{er} janvier 2021

ORGANIGRAMME DE L'USAN 2021



III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

Introduction : une année de stabilisation confirmée.

Après une année de transition et de reconstruction (2018) et une année référence vis-à-vis des nouveaux statuts et du retrait de la MEL (2019), 2020 se devait d'être une année de stabilisation et de confirmation, et elle l'a été au regard des résultats financiers. Néanmoins, si nous y regardons de plus près, l'année écoulée fut loin d'être un long fleuve tranquille.

1/ Un effet covid limité

Contrairement aux communes et surtout aux intercommunalités qui ont vu leurs comptes largement impactés par la pandémie, celle-ci a eu un effet relativement limité sur le budget de l'USAN.

En effet, les dépenses exceptionnelles (masques, gel hydroalcoolique, achat de logiciels et de matériels supplémentaires pour le télétravail) ont partiellement été compensées par certaines économies (carburant, assurances).

2/ Le refinancement de la dette: une anticipation salutaire

En septembre de l'année, la trésorerie a souhaité replacer en section de fonctionnement un marché de 120 000 € (80 000 € de dépenses réelles en 2020) pourtant imputé sur la section d'investissement depuis 2016; l'opération a eu pour conséquence de diminuer d'autant les autofinancements bruts et nets de 2020.

La stabilisation de ces derniers a néanmoins pu se concrétiser notamment grâce à l'opération de refinancement réalisée en fin d'année 2019.

A ce stade, il est apparu nécessaire de rappeler le contexte particulier de l'exercice 2020 avant d'en étudier les résultats détaillés présentés ci-après.

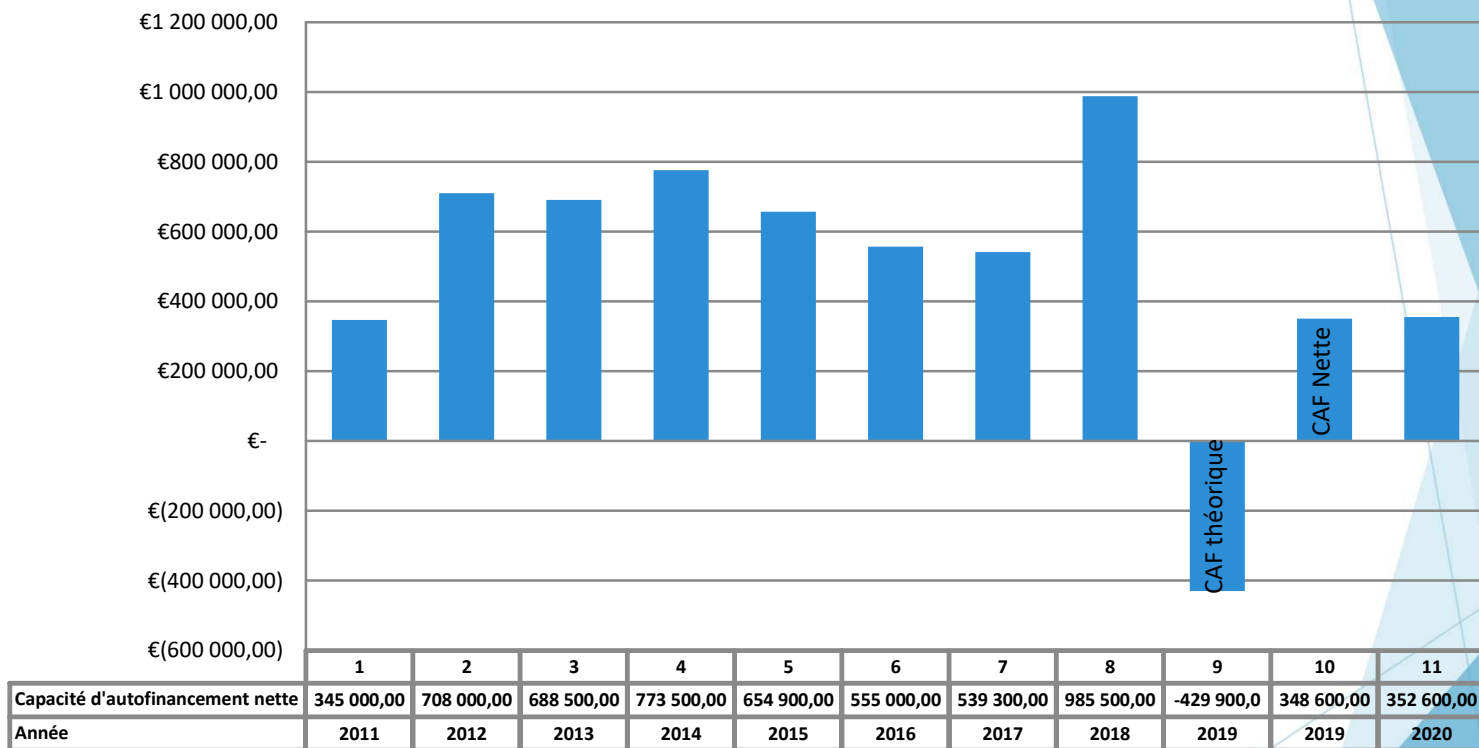
A/ Eléments clés du compte administratif 2020 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = **595 700 €**

2. Capacité d'autofinancement nette = **352 600 €**

Année	Capacité d'autofinancement nette
2011	345 000,00
2012	708 000,00
2013	688 500,00
2014	773 500,00
2015	654 900,00
2016	555 000,00
2017	539 300,00
2018	985 500,00
2019	-429 900,00
2019	348 600,00
2020	352 600,00

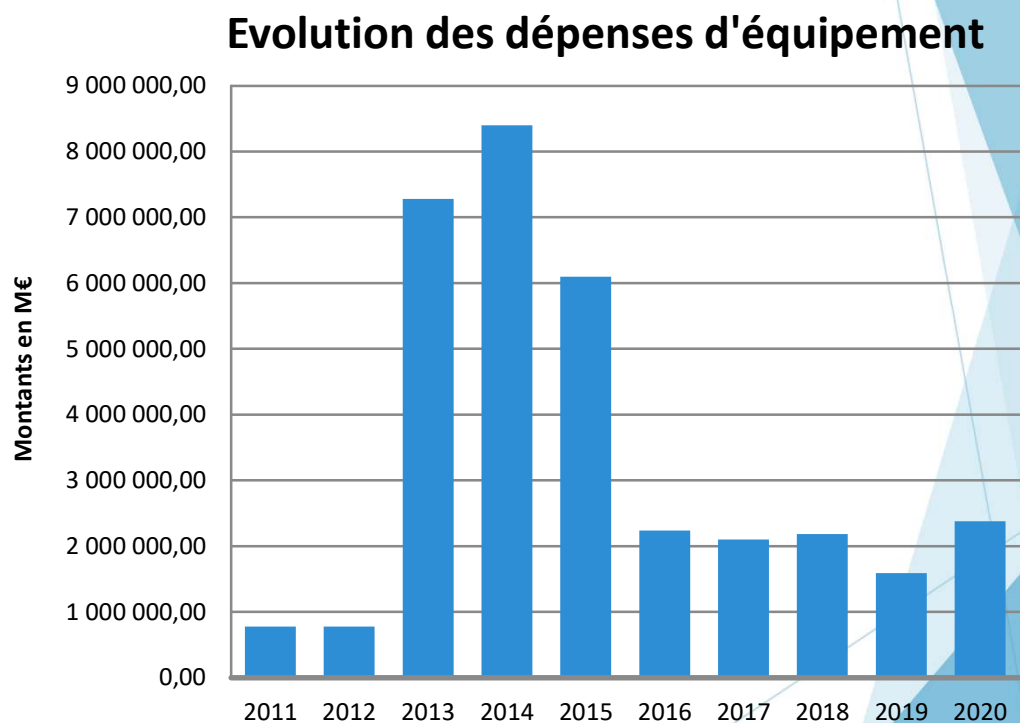
Capacité d'autofinancement nette



- 3. Excédent cumulé de fonctionnement = 4 766 400 €
- 4. Déficit cumulé d'investissement sans reports = 1 030 400 €
- 5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 1 151 500 €
- 6. Résultat reporté en fonctionnement (002) = 3 614 900 €

7. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2011

Années	Dépenses d'équipement avec report
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €
2018	2 184 600 €
2019	1 589 000 €
2020	2 378 400 €



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - ANALYSE financière rétrospective

8. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	225 080,66	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39					
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	26 567,61	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76					
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00				2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78	
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	296 157,57	280 293,76	263 692,45	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00		57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	193 406,96	179 191,92	164 384,11	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	175 539,78	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12			
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	40 606,15	33 337,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37					
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 686,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	260 200,11	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40	
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	144 490,46	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08		
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	297 753,77	278 687,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	76 172,00	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17		302 227,17	279 051,45	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27										2 587 132,27
Total du Budget UNION			8 467 007,88	1 992 358,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34
Total général			8 467 007,88	1 992 358,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - ANALYSE financière rétrospective

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21					
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58					
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00				90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	45 388,32
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00		7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99			
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04					
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,13					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	28 196,42	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27										111 838,19
Total du Budget UNION			8 467 007,88	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34	307 470,59
Total général			8 467 007,88	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34	307 470,59

B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020
011 (charges à caractère général)	833 415,64 €	805 872,50 €	454 943,69 €	515 320,11 €
012 (Charges du personnel)	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €	1 492 860,99 €	1 475 162,40 €
65 (autres charges)	414 912,63 €	447 696,68 €	419 941,05 €	329 672,02 €
66 (charges financières)	127 050,38 €	115 234,03 €	104 016,58 €	61 823,71 €
67 (charges exceptionnelles)	900,00 €	346,36 €	1 140,91 €	8 181,76 €

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020
013 (atténuation de charges)	81 575,01 €	59 977,91 €	60 256,45 €	44 571,78 €
70 (vente de produits)	207 491,47 €	193 470,85 €	184 373,05 €	177 854,80 €
73 (Impôts et taxes)	2 777 621,70 €	476,00 €	0 €	0 €
74 (dotations, subvention et participation)	689 126,78 €	3 911 030,42 €	2 814 377,55 €	2 759 050,73 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	1,98 €	/
77 (produits exceptionnels)	4 143,53 €	7 352,08 €	22 855,31 €	4 403,00 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	15 831,56 €	0 €	0 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	289 616,86 €	271 134,56 €	260 356,17 €	2 212 953,59 €
20 (immobilisation incorporelles)	392 171,50 €	188 501,18 €	121 825,37 €	110 338,69 €
204 (subventions d'équipement versées)	1 377,00 €	2 400,00 €	250 780,63 €	40 044,19 €
21 (immobilisation corporelles)	395 606,91 €	162 919,24 €	175 064,49 €	478 750,74 €
23 (immobilisation en cours)	447 830,08 €	707 336,03 €	887 909,19 €	874 426,74 €
27 (Autres immobilisations financières)	0 €	0 €	0 €	56 200,00 €

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
10 (dotations, fond divers et réserves)	831 580,20 €	106 186,55 €	249 277,84 €	520 170,88 €
13 (subventions d'investissement)	1 084 479,96 €	173 476,80 €	562 548,40 €	754 789,35 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/	1 969 859,31 €
23 (immobilisation en cours)	111 803,40 €	0 €	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - ANALYSE financière rétrospective

C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
011 (charges à caractère général)	3 875,38 €	3244,82 €	3 322,78 €	4 322,62 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
65 (autres charges)	195 546,62 €	179 773,99 €	171 015,84 €	168 228,19 €
66 (charges financières)	19 189,42 €	16 272,99 €	13 293,35 €	11 634,58 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
70 (vente de produits, prestations de services)	255 457,20 €	250 303,36 €	226 383,49 €	206 027,64 €
75 (autres produits de gestion courante)	4 222,74 €	2 665,50 €	2 663,16 €	607,44 €

Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
16 (emprunts et dettes assimilées)	65 394,34 €	68 288,96 €	38 073,22 €	35 018,00 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	14 644,00 €	5 120,00 €	375 170,00 €	6 199,86 €

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
10 (dotations, fond divers et réserves)	50 748,50 €	80 038,34 €	73 408,96 €	0 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	202 395,85 €	235 531,81 €

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Introduction: 2021, une année charnière

Si 2018 était une année de reconstruction statutaire, 2019 une année référence, 2020 une année de confirmation notamment en terme d'autofinancement, 2021 doit être considérée comme une année charnière dans le sens où il s'agira d'entrer dans la dernière phase de la programmation actuelle en matière de projets structurants tout en débutant la préparation des prochains programmes à venir.

Cela se traduira en matière budgétaire par un choix stratégique anticipé à définir par les élus de l'USAN sur le niveau de reconstitution de notre trésorerie et sa progressivité. C'est ce choix anticipé qui impactera l'ampleur de notre prochain programme structurant.

Pour mémoire en 2020, la capacité d'autofinancement brute et de l'ordre de 595 700 € alors que la capacité d'autofinancement nette atteint 352 600 €.

C'est au travers de cette base financière mais aussi des enjeux à venir définis plus haut qu'il vous appartient d'examiner les orientations budgétaires proposés pour 2021.

A/ Budget Principal - Section de fonctionnement : Dépenses réelles

1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Ainsi que cela a été développé dans les ROB précédents, l'USAN, entre 2018 et 2020, a fortement comprimé ses dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de ses chapitres budgétaires: diminution des charges à caractère générale (011), de la masse salariale (012), des charges de gestion courante (65) et de la charge de la dette par le biais d'une renégociation d'emprunt.

Néanmoins, la décision de la trésorerie en 2020 de transférer certaines dépenses imputées depuis 2016 en section d'investissement aura pour conséquence un gonflement du chapitre 011 à hauteur de 160 000 € qui aboutirait in fine à une augmentation des charges à caractère générale à hauteur de + 22,8 %.

Parallèlement, la masse salariale serait contenue à hauteur de +1,5 %, et les chapitres 65 et 66 seraient en forte diminution (sortie du SmageAa et poursuite des effets de la renégociation de la dette).

Il s'agit donc de proposer une augmentation maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de + 3,1 % soit + 89 000 €.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
011	charges à caractère général	1 162 300,00 €	901 000,00 €	756 200,00 €	690 000,00 €	848 000 €
012	charges du personnel	1 695 000,00 €	1 757 000,00 €	1 571 800,00 €	1 580 000,00 €	1 604 000 €
65	autres charges de gestion courante	465 000,00 €	466 000,00 €	531 000,00 €	470 000,00 €	426 000 €
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/	/	/	
66	charges financières	175 000,00 €	135 000,00 €	113 770,00 €	104 000,00 €	55 000 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 914,35 €	10 000,00 €	10 100,00 €	10 000 €
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/
022	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 557 300,00 €	3 318 914,35 €	2 982 770,00 €	2 854 100,00 €	2 943 000 €

2) Les recettes réelles de fonctionnement

Parallèlement aux dépenses, les recettes réelles sont également proposées en hausse de + 3,1 %.

On remarquera notamment l'évolution positive du chapitre 74 (+3 %) due à un fort réajustement des prévisions de recettes de l'Agence de l'Eau.

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
013	Atténuation de charges	41 000,00 €	47 000,00 €	38 000,00 €	20 000,00 €	34 000 €
70	Produits de services, du domaine ..	200 063,78 €	181 914,35 €	182 000,00 €	169 000,00 €	167 000 €
73	Impôts et taxes	2 734 000,00 €	/	/	/	/
74	Dotation et participation	590 000,00 €	3 206 288,07 €	2 766 000,00 €	2 680 000,00 €	2 761 000 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	/
76	Produits financiers	/	/	/	/	/
77	Produits exceptionnels	/	/	4 692,37 €	5 100,00 €	1 000 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 565 063,78 €	3 435 202,42 €	2 990 692,37 €	2 874 100,00 €	2 963 000 €

B/ Le budget principal: la section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas règlementaires, administratifs voire foncières.

a/ Présentation des dépenses réelles d'investissement

BP2021 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN						Page 3
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	868 901,54	242 459,28	683 000,00		925 459,28
204	Subventions d'équipement versées	1 219 000,00	281 055,81	900 000,00		1 181 055,81
21	Immobilisations corporelles	1 071 100,00	17 594,00	2 122 000,00		2 139 594,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 630 500,00	333 799,36	4 983 923,74		5 317 723,10
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	7 789 501,54	874 908,45	8 688 923,74		9 563 832,19
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 229 859,31		260 000,00		260 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	56 200,00				
020	Dépenses imprévues	9 900,00				
	Total des dépenses financières	2 295 959,31		260 000,00		280 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 085 460,85	874 908,45	8 948 923,74		9 823 832,19
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	994 500,00		385 200,00		385 200,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00		400 000,00		400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 344 500,00		785 200,00		785 200,00
	TOTAL	11 429 960,85	874 908,45	9 734 123,74		10 609 032,19

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 030 367,81	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 639 400,00	=

b/ Les principales opérations proposées pour 2020

Les études	Les travaux
ZEC de Terdeghem	Achat du Siège
ZEC de Sercus	Réhabilitation Hangar
ZEC de la Levrette	ZEC de Terdeghem
ZEC du Romarin	ZEC de Sercus
Renouvellement des plans de gestion	ZEC des 4 Fils Aymon
Etude Dignes	Vannage du Grand DAM (fin)
Etude Noorpeene	ZEC d'Arnèke (fin)
ZEC du GALGE	Berges Esquelbecq (fin)
Berges Esquelbecq	Subventions reversées (LYSE)
	Provision ZEC de Borre

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

2) Les recettes réelles d'investissement

Sont attendues les subventions suivantes:

- Etat : 1 115 000 €
- Région = 0 €
- Département = 0 €
- Agence de l'eau = 1 441 000 €
- Europe = 800 000 €

+ 900 000 € en redistribution pour les
Partenaires du projet INTERREG LYSE
+ 900 000 € de vente (siège + hangar)

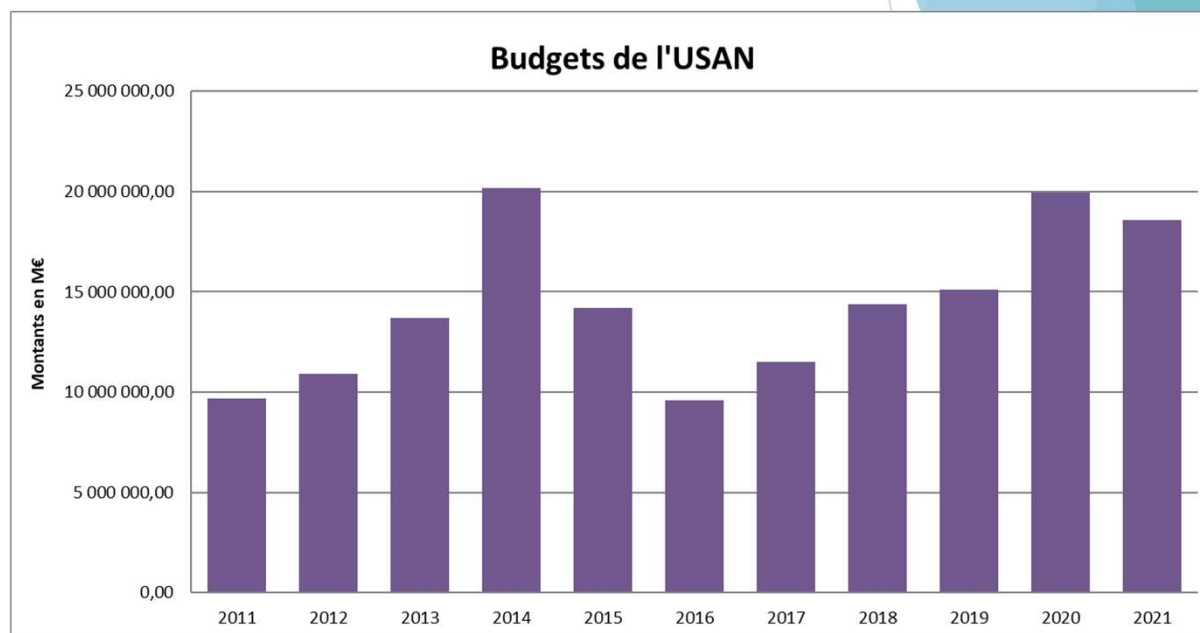
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	3 901 000,00	753 805,81	4 254 000,00		5 007 805,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 989 859,31				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		5 870 859,31	753 805,81	4 254 000,00		5 007 805,81
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	120 000,00		160 023,74		160 023,74
1068	Excédents de fonct. capitalisés	396 439,15		1 151 470,45		1 151 470,45
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		900 000,00		900 000,00
Total des recettes financières		526 439,15		2 211 494,19		2 211 494,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		6 397 298,46	753 805,81	6 465 494,19		7 219 300,00
021	virement de la section de fonctionnement	4 204 201,54		3 643 900,00		3 643 900,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	963 500,00		376 200,00		376 200,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00		400 000,00		400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 517 701,54		4 420 100,00		4 420 100,00
Total		11 915 000,00	753 805,81	10 885 594,19		11 639 400,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 639 400,00	=

C/ Evolution du budget depuis 2011

Années	Budgets de l'USAN
2011	9,7 M€
2012	10,9 M€
2013	13,7 M€
2014	20,2 M€
2015	14,2 M€
2016	9,6 M€
2017	11,5 M€
2018	14,4 M€
2019	15,1 M€
2020	19,9 M€
2021	18,6 M€



Rappel: Le budget 2020 a été artificiellement gonflé du fait du refinancement de la dette

- En dépenses et recette de fonctionnement = + 617 300 €
- En dépenses et recette d'investissement = 2 587 200 €

Total = 3 204 500 €

D/ Focus sur la dette = Capital restant

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	99 863,74	74 874,39	48 723,31	21 356,48						
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	6 904,61									
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	21 388,16									
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	70 851,43	48 125,11	24 519,28							
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	61 506,04	31 500,73								
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	63 397,49	32 220,98								
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	2 501 490,56	2 386 027,29	2 289 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46
Total du Budget UNION			4 156 359,44	2 825 492,03	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46
Total général			4 156 359,44	2 825 492,03	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46

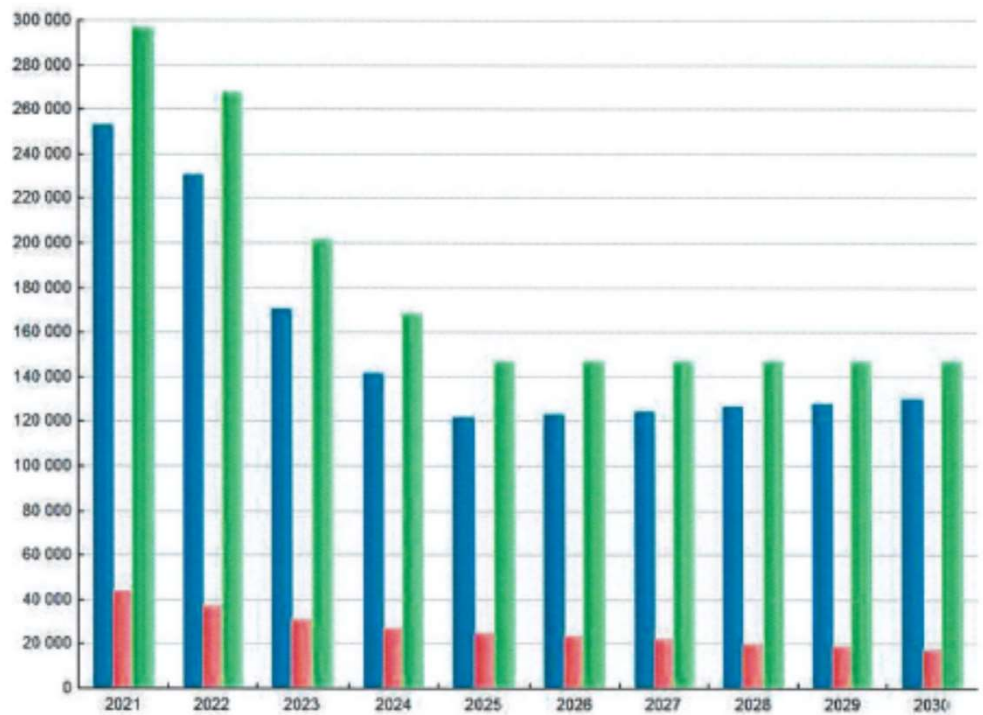
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	21 846,69						
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60									
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,05									
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 458,27	25 458,27	25 458,18							
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85								
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33								
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total du Budget UNION			4 156 359,44	296 927,78	267 553,18	201 210,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total général			4 156 359,44	296 927,78	267 553,18	201 210,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité (suite)



0

E/ Le budget annexe

Les dépenses de fonctionnement

BP2021 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN						Page 2
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	8 000,00		8 033,42		8 033,42
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	170 000,00		160 000,00		160 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		178 000,00		168 033,42		168 033,42
66	Charges financières	15 000,00		12 000,00		12 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		193 000,00		180 033,42		180 033,42
023	Virement à la section d'investissement	432 100,00		437 966,58		437 966,58
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		432 100,00		437 966,58		437 966,58
TOTAL		625 100,00		618 000,00		618 000,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						618 000,00

Le budget annexe

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	193 004,50		179 988,23		179 988,23
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	193 004,50		179 988,23		179 988,23
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	193 004,50		179 988,23		179 988,23
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	193 004,50		179 988,23		179 988,23
						+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					438 011,77
						=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					618 000,00

Le budget annexe

Les dépenses d'investissement

BP2021 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN	Page 3
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	397 152,63		397 966,58		397 966,58
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	397 152,63		397 966,58		397 966,58
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00		40 000,00		40 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	40 000,00		40 000,00		40 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	15 000,00				
	Total des dépenses réelles d'investissement	452 152,63		437 966,58		437 966,58
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	452 152,63		437 966,58		437 966,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	16 533,42	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 500,00	=

Le budget annexe

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés			16 533,42		16 533,42
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières						
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	230 900,00				
Total des recettes réelles d'investissement						
		230 900,00		16 533,42		16 533,42
021	<i>virament de la section de fonctionnement</i>	432 100,00		437 966,58		437 966,58
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre les sections</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
		432 100,00		437 966,58		437 966,58
Total						
		663 000,00		454 500,00		454 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 500,00	=

V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A/ D'un point de vue statutaire

L'USAN applique depuis le 1er janvier 2019 ses nouveaux statuts adaptés aux compétences GEMAPI et SAGE ainsi qu'à la modification de son territoire.

A noter qu'une petite modification territoriale interviendra en 2021 dans le sens où la préfecture du Nord considère que l'USAN ne devrait pas se substituer à la CCFI au sein du syndicat de la MELDE en ce qui concerne la partie ouest de Blaringhem.

Enfin, une nouvelle délimitation de la frontière Nord est en cours de négociation pour être opérationnelle au 1er janvier 2022. Il s'agit principalement de définir exactement les territoires d'intervention de l'USAN et de l'institution des Wateringues de façon à ce qu'il n'existe aucune blanche en matière de compétence GEMAPI au sein de la CCHF.

B/ D'un point de vue des ressources humaines

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'effectif de l'USAN se compose de 34 agents. Sans compétences ou territoires nouveaux et surtout sans modification réglementaire conséquente, il s'agit du bon calibrage de la masse salariale pour notre syndicat en dehors des éventuels contrats de remplacement à durée déterminée.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS			
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	1	1
A	Directeur général adjoint des services	1	1	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6	6	5
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ère classe	2	2	2
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	3	2
	FILIERE TECHNIQUE (c)	27	27	28
A	Ingénieur	1	1	0
A	Ingénieur Principal	2	2	2
B	Technicien	0	0	1
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	1	1
C	Adjoint technique territorial	8	8	9
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	3	3	4
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7	7	5
C	Agent de Maitrise	2	2	2
C	Agent de Maitrise Principal	2	2	3
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	34	34	34

C/ D'un point de vue financier

1/ la programmation financière jusqu'en 2022

Le fait d'avoir réussi à préserver l'intégralité de la trésorerie vis-à-vis des prétentions initiales de la MEL nous permet de financer les lourdes opérations d'investissement programmées jusqu'en 2022 sans trop recourir à l'emprunt, grâce notamment à l'apport de subventions conséquentes négociées en amont avec les partenaires financiers.

Il nous faut ici y apporter une nuance: les crédits Européens ont été attribués sous condition de délai; Or l'instruction administrative, lourde, complexe et longue des services de l'Etat sur nos opérations d'investissement obligent les services de l'USAN à réaliser une véritable course contre la montre pour ne pas perdre ces subventions.

Si malheureusement ce devait être le cas, les élus seront alors invités à réviser certaines priorités en terme de travaux et/ou de financement.

Enfin, on ne peut que rappeler qu'en complément des subventions négociées, les coûts prévisionnels annoncés aux pages 54 et 55 sur la programmation technique pluriannuelle démontre, s'il le fallait, que l'ensemble de l'excédent cumulé et de la trésorerie de l'USAN sera absorbé par les opérations structurantes à réaliser jusqu'en 2022. Le prochain programme devra faire l'objet au plus tôt et bien en amont d'une reconstitution de trésorerie.

2/ A partir de 2023

a) La préparation du nouveau programme d'investissement nécessite la reconstitution de la trésorerie.

- La trésorerie actuelle est d'ors et déjà affectée quasi complètement au programme en cours
- Les marges de manœuvres sur les dépenses réelles de fonctionnement ont déjà eu lieu entre 2018 et 2020 afin de stabiliser l'autofinancement net dégagé en 2019 et 2020 suite au départ de la MEL.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

- Des marges de manœuvres peuvent intervenir niveau des recettes de fonctionnement; néanmoins, il nous faut considérer que le niveau des subventions est déjà à son maximum.
- En la matière, le dernier levier reste l'augmentation progressive des taux de cotisation qui n'ont pas évolués depuis 7 ans.

b) Une proposition d'augmentation des recettes de cotisation anticipée et raisonnée.

- La marge de manœuvre complémentaire souhaitée pour le financement du prochain programme (à partir de 2023) doit s'anticiper au plus tôt afin de pouvoir la lisser de façon raisonnée dans la durée à hauteur de +1,33 %/an en moyenne.
- Cette opération a pour but de permettre aux élus de l'USAN de définir au mieux l'ampleur du prochain programme d'investissement sans pour autant bousculer les finances des intercommunalités.
- Selon ces principes, la cotisation complémentaire destinée à assurer un autofinancement suffisant pour le prochain programme pourrait se décliner dans le temps de la façon suivante:

Année	Taux d'augmentation de la cotisation
2021	+ 2 %
2022	+ 2 %
2023	+ 2 %
2024	+ 2 %
2025	0
2026	0

C/ D'un point de vue technique

Détails des opérations programmées.

1) Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} janvier 2021

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné	Etat de la démarche au 1 ^{er} janvier 2021		Renouvellement engagé en	Renouvellement prévu pour
			Partie ETUDE Validé par	Partie REGLEMENTAIRE Autorisé depuis		
Méteren Becque	2009	49 km	SIA Estaires en mars 2011	28/12/2015	2020 DIG 2024 Autorisation	2021 DIG
Yser	2011	353 km	SIA Yser en novembre 2013	26/09/2016	2021 DIG 2025 Autorisation	2021 DIG
Bourre	2010	27 km	SIA Bourre en mars 2012	14/12/2016	2021 DIG + Autorisation	2022 DIG + Autorisation
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52 km	SIA Bourre en mars 2012	05/04/2017	2021 DIG + Autorisation	2022 DIG + Autorisation
Grande Becque Saint Jans	2011	47,5 km	SIA Saint Jans en novembre 2012	19/09/2017	2021 DIG + Autorisation	2022 DIG + Autorisation
Plate Becque Borre Becque	2011	92 km	SIA Bourre en novembre 2012	06/12/2017	2021 DIG + Autorisation	2022 DIG + Autorisation

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} janvier 2021 (suite)

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné	Etat de la démarche au 1 ^{er} janvier 2021		Renouvellement engagé en	Renouvellement prévu pour
			Partie ETUDE Validé par	Partie REGLEMENTAIRE Autorisé depuis		
Frênelet	2010	23,5 km	SIA Lys Deule en septembre 2011	26/02/2019	2022 DIG + Autorisation	2023 DIG + Autorisation
Lys rive droite *	2011	67,5 km	SIA Lys Deûle en novembre 2012	13/06/2016	2021 DIG + Autorisation	2021 DIG + Autorisation
Longue Becque et Melde	2013	52 km	Élus en février 2014	Enquête publique 2021		
Vieille-Lys	2020		2021			
Filet Morand	2020		2021			

* Transfert partiel ou total à la MEL à compter du 1er janvier 2019
Une coordination des intervention est nécessaire pour la mise en œuvre de ces plans de gestion

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion pour un linéaire total de 165 km :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial (Lys rive droite),
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} janvier 2021 (suite)

Au-delà des opérations d'entretien courant (surveillance, piégeage, gestion des embâcles, élagage, faucardement...), les opérations de restauration écologique dans le cadre des Plans de Gestion se traduisent par :

- Un investissement annuel de l'ordre de 100 000 à 150 000 € pour un ensemble d'opérations générales, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau

- Des opérations spécifiques de restauration globale de linéaire de cours d'eau:
 - Bandes enherbées d'Esquelbecq (680 000 € HT)
 - Parc des Iris à Steenwerck (120 000 € HT)avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et Interreg

- Des opérations spécifiques de restauration de la continuité écologique:
 - Barrage du Grand Dam (570 000 € HT)
 - Ouvrages routiers sur l'Yser (60 000 € HT)avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et Interreg

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2021 - LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 8 zones d'expansion des crues (ZEC) sont programmées

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Travaux réalisés entre octobre 2020 et février 2021	7 900 m ³	260 000 €
ZEC Terdeghem/Steenvoorde	Artélia	2015	DUP et Enquête publique de décembre 2020 à janvier 2021 / Travaux 2022 ou 2023	47 470 m ³	600 000 €
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	Enquête publique de février 2021 à mars 2021 / Travaux 2021	85 600 m ³	1 800 000 €
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Enquête publique mi 2021 / Travaux 2021 et 2022	7 400 m ³	530 000 €
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique mi 2021 / Travaux 2022	38 500 m ³	1 700 000 €
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique mi 2021 / Travaux 2022 ou 2023	9 300 m ³	300 000 €
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	DUP et Enquête publique 2021 / Travaux 2022 ou 2023	47 000 m ³	680 000 €
ZEC du Galge à Caestre	À attribuer	2021	Etude maîtrise d'œuvre 2021	50 000 m ³	500 000 €

Soit un total d'investissement de 6,3 M€ HT, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, PAPI Lys, Interreg, et FEDER